

Réflexions sur un décret

Léo Bonneville

Number 36, March 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/51874ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)

1923-5100 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Bonneville, L. (1964). Réflexions sur un décret. *Séquences*, (36), 2–3.

Réflexions sur un décret

Le 4 décembre 1963, S.S. Paul VI promulguait solennellement le décret conciliaire sur les moyens de communications sociales. Ce décret traite de la presse, du cinéma, de la radio et de la télévision. Nous limitant à ce qui concerne le cinéma, nous voudrions suggérer quelques réflexions à nos lecteurs.

Le décret commence naturellement par exprimer la doctrine de l'Eglise en ces matières. Comme la presse, la radio, le cinéma et la télévision deviennent des puissances d'influence considérables, on comprend que l'Eglise s'en préoccupe non pour freiner leur développement mais pour qu'elles contribuent véritablement au bonheur de l'homme. Or, ne constatons-nous pas trop souvent que ces moyens de communications sociales troublent les âmes et les jettent dans un réel désarroi ? C'est pourquoi le décret rappelle que "tous doivent respecter d'une façon absolue la primauté de l'ordre moral, car seul il harmonise convenablement et transcende tous les autres ordres des choses humaines, y compris l'art, qu'elle que soit leur dignité."

Retenons deux recommandations faites par le décret. La première enjoint tous les usagers de cinéma de "s'informer en temps voulu des cotes morales des films établies par l'autorité compétente et de s'y conformer en conscience." Trop de spectateurs ignorent les cotes morales des films ou ne s'en soucient guère. Pourtant elles sont établies pour aider les spectateurs à faire un choix judicieux. Une certaine morgue incline de jeunes spectateurs à ne se fier qu'à la publicité. Et on croit alors faire usage d'une pleine liberté quand — trop souvent — on s'est laissé berné par des réclames tapageuses. Quelle naïveté ! Le décret demande que chaque spectateur conforme sa conscience à la cote morale établie au pays. Car c'est une option que chacun fait quand il se rend voir un film. Il faut que ce choix soit fait en connaissance de cause. Et la cote est là pour servir d'indication pratique. En défi-

nitive, il appartient à chaque spectateur de décider en conscience s'il peut aller voir tel film. La réponse ici n'est pas collective ; à chacun de prendre sa propre décision et d'assumer ses responsabilités personnelles.

Mais il y a plus grave. Que penser de dirigeants de ciné-clubs qui osent offrir à un groupe de cinquante ou cent élèves un film à **déconseiller** ou à **proscrire** ? N'a-t-on pas présenté **L'Eau à la bouche** dans un collège de chez nous ? On connaît le prétexte. Il vaut mieux voir le film en groupe qu'isolément. Qu'en sait-on ? Et les images qui envahissent les consciences sont-elles moins nocives quand on est seul ou avec d'autres ? Qui peut répondre pour les voisins ? On argue de la discussion. Mais la discussion ne chasse pas les images. Et dire qu'on trouve des éducateurs sans clairvoyance ou assez lâches pour... **laisser passer**. Je les renvoie au décret.

Le choix fait judicieusement, le décret recommande aux usagers de cinéma, et particulièrement aux jeunes, de "s'efforcer de comprendre pleinement ce qu'ils voient (...). Ils apprendront à porter un bon jugement en discutant de ces questions avec des éducateurs et des experts." On peut voir dans cette recommandation un encouragement à poursuivre le travail des ciné-clubs. En effet, tout ciné-club sérieux s'impose toujours une discussion qui cherche à dégager les valeurs d'un film. La mise en commun des observations de tous et l'apport souvent précieux d'un éducateur qualifié contribuent à cette fin. Ainsi tout en mettant ses fils en garde, comme une mère soucieuse de leur bonheur, l'Eglise les encourage à utiliser avec profit le cinéma. C'est que l'Eglise veut être plus que jamais présente au monde. Il ne s'agit donc pas de récuser ce que le génie humain produit. Il importe plutôt qu'à travers les peines et les joies, les échecs et les succès des personnages qui hantent les écrans du monde, les peuples reconnaissent et apprécient l'Homme, toujours en proie au bien et au mal, mais tout de même illuminé par un destin sacré.

Léo Bonneville,

Directeur.